

# **Caisse d'Assurance Vieillesse des Experts-Comptables (CAVEC)**

Siège Social : 9, rue de Vienne – 75403 Paris Cedex 08

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2008

### **C. T. F**

SIEGE SOCIAL : 48, AVENUE VICTOR HUGO – 75116 PARIS  
TEL : +33 (0) 1 44 17 73 73 – FAX : +33 (0) 1 44 17 73 70

### **MAZARS**

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE  
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

**CAVEC**

*Comptes Annuels  
Exercice clos le 31  
décembre 2008*

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse d'Assurance Vieillesse des Experts-Comptables (CAVEC), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur Général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous précisons que votre Organisme n'étant pas tenu précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice précédent n'ont pas fait l'objet d'un audit.

### **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception des points décrits dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**CAVEC**

*Comptes Annuels  
Exercice clos le 31  
décembre 2008*

Notre démarche d'audit se fonde sur une appréciation du dispositif de contrôle interne déployé par la CAVEC, conformément aux dispositions prévues par les articles D 122-7 à D 122-10 du Code de la sécurité sociale. Dans ce cadre, votre organisme a engagé une cartographie des risques et un premier recensement des activités de contrôle. Il ressort cependant de nos travaux que ce dispositif n'est pas encore stabilisé et présente les déficiences suivantes :

- Plusieurs domaines ne sont pas couverts par le dispositif de contrôle interne qui nous a été présenté :
  - o **Domaine Informatique** : Absence de documentation formalisée des contrôles informatiques, notamment en matière d'accès sécurisés et de garantie au regard du respect du principe de séparation des fonctions,
  - o **Domaine Budgétaire** : Absence de document de synthèse décrivant le dispositif de contrôle interne applicable aux frais généraux, notamment au regard du suivi budgétaire mis en œuvre, et de la répartition des frais communs du Groupe BERRI.
  
- Le dispositif de contrôle interne tel qu'il est déployé au sein de la CAVEC à ce jour manque d'organisation et d'outils de pilotage. Ainsi, le dispositif est apparu perfectible sur les aspects suivants :
  - o Démonstration parfois insuffisante dans la documentation existante du lien entre la cartographie des risques et les contrôles mis en œuvre au sein de votre organisme,
  - o Insuffisance des contrôles de 3<sup>ème</sup> niveau visant à valider la qualité et pertinence des contrôles de 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> niveaux mis en œuvre,
  - o Absence de restitutions synthétiques du dispositif de contrôle interne présentant notamment les résultats des contrôles réalisés sous la forme d'indicateurs.

Par conséquent, l'efficacité du contrôle interne reste partielle en particulier dans un contexte de forte volumétrie des opérations.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'organisme à la fin de cet exercice.

**CAVEC**

*Comptes Annuels  
Exercice clos le 31  
décembre 2008*

## **II - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas de justifications complémentaires à la description motivée des réserves exprimées dans la première partie de notre rapport.

Fait à Paris et Courbevoie, le 10 novembre 2009

Les commissaires aux comptes:

**CTF**

\_\_\_\_\_  
**CHRISTOPHE LEGUE**

**MAZARS**

\_\_\_\_\_  
**GUY ISIMAT-MIRIN**